

**DECISION SUR LES ACTIVITES DU CONSEIL DE PAIX ET
DE SECURITE DE L'UNION AFRICAINE ET L'ETAT DE LA PAIX ET
DE LA SECURITE EN AFRIQUE**
Doc. Assembly/AU/3(X)

La Conférence :

1. **PREND NOTE** du rapport sur les activités du Conseil de paix et sécurité et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique ;
2. **SE FÉLICITE** des efforts déployés en vue de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique, ainsi que des progrès enregistrés à ce jour. La Conférence **ENCOURAGE** toutes les parties concernées à redoubler d'efforts et **DEMANDE** à la Commission de l'Union africaine de continuer à soutenir les processus en cours et à mobiliser l'appui de la communauté internationale à cet effet ;
3. **SE REJOUIT** des efforts en cours pour consolider la paix et la stabilité en République démocratique du Congo (RDC), y compris la signature par les parties concernées d'un Acte d'engagement visant à ramener la paix et la stabilité à l'Est de la RDC et à accélérer le processus de réconciliation nationale, et ce à la suite de la Conférence sur la paix, la sécurité et le développement des Provinces du Nord et du Sud Kivus, tenue à Goma, du 6 au 23 janvier 2008, et **EXHORTE** les parties à respecter scrupuleusement les engagements pris, y compris ceux relatifs au désarmement des groupes armés à l'Est de la RDC ;
4. **NOTE AVEC SATISFACTION** l'évolution encourageante de la situation en Côte d'Ivoire depuis la signature de l'Accord politique de Ouagadougou de mars 2007 et les avancées enregistrées dans la mise en œuvre dudit Accord, et **DEMANDE** aux parties d'intensifier leurs efforts en vue d'accélérer la mise en œuvre des Accords conclus, afin de permettre l'organisation de l'élection présidentielle au plus tard à la fin du premier semestre de l'année 2008 ;
5. **SE REJOUIT** de la fin de la crise institutionnelle au Burundi, avec la mise en place d'un Gouvernement conforme à la Constitution, à la suite du dialogue politique initié par le Président de la République en direction des partis politiques d'opposition, en août 2007. Dans le même temps, la Conférence **SE DECLARE PREOCCUPEE** par les retards considérables et les difficultés enregistrés dans la mise en œuvre de l'Accord global de cessez-le-feu du 7 septembre 2006. La Conférence **ENCOURAGE** le Médiateur à poursuivre ses efforts et **DEMANDE** à l'Initiative régionale de rester activement saisie du processus de paix au Burundi ;
6. **SE FELICITE** des progrès enregistrés s'agissant de la reconstruction post-conflit au Liberia, et **DEMANDE** aux Etats membres, aux Nations unies et aux partenaires bilatéraux et multilatéraux de continuer à apporter tout le soutien nécessaire ;
7. **PREND NOTE** des efforts déployés en vue de relancer le processus de paix au Darfour, en particulier l'ouverture des Pourparlers de paix de Syrte, le 27 octobre 2007. La Conférence **REAFFIRME SON APPUI** aux efforts conjoints que déploient l'UA et les Nations unies, notamment à travers leurs Envoyés spéciaux respectifs, en vue du commencement de discussions substantielles sur les questions pendantes, et

DEMANDE INSTAMMENT à toutes les parties concernées d'apporter toute la coopération nécessaire ;

8. **SE REJOUIT** du lancement de l'opération hybride Union africaine/Nations unies au Darfour (MINUAD) et du transfert d'autorité intervenu le 31 décembre 2007, **ENCOURAGE** la Commission de l'UA et le Secrétariat des Nations unies à poursuivre leurs efforts en vue du déploiement rapide de la MINUAD, **ENCOURAGE EGALEMENT** le Gouvernement du Soudan à continuer à coopérer avec l'UA et les Nations unies en vue du parachèvement rapide du déploiement de la Mission et de la bonne conduite de ses opérations, et **DEMANDE** à l'UA, aux Nations unies et au Gouvernement du Soudan de continuer à coopérer étroitement ensemble en vue de créer des conditions propices à la bonne exécution du mandat de la MINUAD. La Conférence **FELICITE** la Mission de l'Union africaine au Soudan (AMIS) et son personnel pour le travail remarquable accompli au Darfour en dépit des difficultés de tous ordres auxquels la Mission a été confrontée ;
9. **SE FELICITE** des mesures prises par les parties à l'Accord global de paix au Soudan pour surmonter les difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre et les **EXHORTE** à poursuivre les efforts qu'elles déploient pour en assurer la mise en œuvre intégrale aussi bien dans sa lettre que dans son esprit ;
10. **EXPRIME SA PROFONDE PREOCCUPATION** face à l'absence de progrès dans le règlement de la crise dans l'île comorienne d'Anjouan, notamment la restauration de l'autorité du Gouvernement de l'Union à Anjouan. La Conférence **APPORTE** son plein appui aux efforts que déploie l'UA en application des décisions pertinentes du CPS afin de restaurer l'autorité de l'Etat à Anjouan et mettre un terme définitif à la crise née de l'attitude des autorités illégales d'Anjouan ;
11. **EXPRIME SA PREOCCUPATION** face à la persistance de la tension entre le Soudan et le Tchad, **DEMANDE** aux deux Gouvernements de faire montre de retenue et de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour désamorcer la tension actuelle et contribuer au rétablissement d'une situation normale à leur frontière commune et **SE FELICITE** des efforts que déploie la Libye pour assister les deux pays ;
12. **NOTE AVEC SATISFACTION** les efforts en cours visant à consolider la paix et la réconciliation en République centrafricaine (RCA), y compris la tenue d'un dialogue politique inclusif, et **ENCOURAGE** toutes les parties concernées à participer à ce dialogue dans un esprit constructif. La Conférence **SOULIGNE** le travail accompli par la Force multinationale de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et **PREND NOTE** de la décision du Sommet de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), tenu à Brazzaville le 30 octobre 2007, de transférer la tutelle de la Force multinationale de la CEMAC (FOMUC) de la CEMAC à la CEEAC ;
13. **REITERE SA PROFONDE PREOCCUPATION** face à l'impasse persistante dans le processus de paix entre l'Ethiopie et l'Erythrée et à ses implications pour la paix, la sécurité et la stabilité dans l'ensemble de la région, **SOULIGNE** la nécessité de déployer des efforts plus soutenus et mieux coordonnés pour aider les parties à surmonter l'impasse actuelle dans le processus de paix, y compris la démarcation de leur frontière commune, et à normaliser leurs relations, et **EXPRIME** la disposition de l'Union africaine à assister l'Erythrée et l'Ethiopie dans cette entreprise ;

14. **EXPRIME SA PROFONDE PREOCCUPATION** face à la violence et à la tension post-électorales au Kenya et à ses conséquences sociales, humanitaires et économiques, ainsi que face à ses implications pour la paix et la stabilité au Kenya et dans l'ensemble de la région et **LANCE A NOUVEAU UN APPEL** aux parties pour qu'elles fassent montre de retenue, s'abstiennent d'actes de violence et de tout autre acte pouvant compliquer davantage la situation, amènent leurs sympathisants à mettre immédiatement fin à la violence et oeuvrent au règlement rapide de la crise et du différend électoral dans le cadre de la légalité ;
15. **SALUE** les efforts déployés par le Président en exercice de l'UA, John Kufuor, le Président de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), Yoweri Museveni, ainsi que par d'autres dirigeants et organisations tant au niveau de la région qu'en dehors de celle-ci, en vue d'aider au règlement de la crise au Kenya. La Conférence **DEMANDE** aux parties kenyanes d'apporter leur entière coopération aux efforts de médiation que déploient le groupe d'éminentes personnalités africaines sous l'égide de Kofi Annan, ancien Secrétaire général des Nations unies ;
16. **DEMANDE** au CPS de poursuivre ses efforts visant à promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent, avec un accent particulier sur la prévention des conflits, et à se saisir, à chaque fois que nécessaire, de toutes les situations susceptibles de menacer la paix et la sécurité sur le continent ;
17. **RAPPELLE** la décision Assembly/AU/Dec.145 (VIII) adoptée par la 8^{ème} session ordinaire de la Conférence en janvier 2007, invitant les Nations unies à examiner, dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte des Nations unies, la possibilité de financer, au moyen des contributions statutaires, les opérations du maintien de la paix conduites par l'UA ou sous son autorité, avec le consentement des Nations unies, et **SE REJOINT** des initiatives prises tant par la Commission que par des Etats membres dans le cadre du suivi de cette décision ;
18. **ATTEND AVEC INTERET** le rapport que le Secrétaire général des Nations unies doit soumettre sur « les relations entre les Nations unies et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales », tel que prévu par la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité du 28 mars 2007. La Conférence **SE FELICITE** de l'offre faite par l'Afrique du Sud de saisir l'occasion de sa présidence du Conseil de sécurité des Nations unies, en avril 2008, pour discuter du rapport du Secrétaire général des Nations unies et **DEMANDE** au Conseil de sécurité à examiner ce rapport aux fins d'aboutir à des résultats concrets de nature à renforcer davantage la coopération entre l'UA et les Nations unies. A cet égard, la Conférence **DEMANDE** au Conseil de sécurité des Nations unies à collaborer avec, et à inviter, le CPS de l'UA lors de l'examen de ce rapport ;
19. **PREND NOTE** du rapport de l'atelier international sur la réforme du secteur de la sécurité, organisé conjointement par l'Afrique du Sud et la Slovaquie, au Cap (Afrique du Sud), les 7 et 8 novembre 2007 et **ENCOURAGE** la Commission de l'UA à élaborer une politique de l'UA dans ce domaine, et ce dans le prolongement du Cadre d'action sur la reconstruction et le développement post-conflit, adopté par le Conseil exécutif, à Banjul, en juin 2006.